



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 15 avril 2025 – N°60/H030

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Bilan 2024 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION	4
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction des études et des synthèses économiques (DESE), Département des comptes nationaux (DCN).....	6
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction générale des finances publiques (DGFIP), Service de la gestion fiscale, Département des études et statistiques fiscales (DESF), Pôle statistique public (PSP).....	9
Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	13
Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis.....	16

AVERTISSEMENT

Dans ce bilan, les opérations et travaux font référence aux avis du moyen terme 2024 -2029 du Cnis auxquels ils contribuent, selon les indications des producteurs. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

AVG : avis généraux

SF : avis de la commission « Système financier et financement de l'économie »

Les avis généraux, et ceux de la commission « Système financier et financement de l'économie » figurent en annexes.

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Éléments de contexte en 2024

1. Travaux en 2024

Sont présentés dans ce chapitre les travaux nouveaux et projets **principaux** du service :

- . qui ont débuté en 2024 (c'est-à-dire dont l'instruction a démarré en 2024)
- . ou qui étaient toujours en cours en 2024 (i.e. dont l'instruction ou le déploiement était toujours en cours en 2024)
- . ou qui sont entrés en production en 2024.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

3. Principales publications de l'année 2024

Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **DSECE**, le département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects Direction générale des douanes et droits indirects dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du département des synthèses sectorielles (**DSS**) de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du Département des études et des statistiques locales (**DESL**) service statistique ministériel des collectivités locales, rattaché à la Direction générale des collectivités locales (**DGCL**) qui traite, analyse et met à disposition l'information statistique sur les finances, la fiscalité et les structures des collectivités locales dans les bilans et programmes de la commission « Territoires »

0. Éléments de contexte en 2024

RAS

1. Travaux en 2024

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Mise en place d'une collecte trimestrielle sur les flux (primes, prestations, arbitrages euros/UC) relatifs au Plan d'épargne retraite (PER) et à l'épargne retraite dans son ensemble auprès des organismes d'assurance et de retraite professionnelle supplémentaire à partir de juillet 2024.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

RAS

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Balance des paiements et comptes financiers

Publication des données dans le base 2020 mi-2024 avec le rapport annuel de la balance des paiements et fin septembre 2024 pour les comptes financiers. Les révisions découlant de ces publications sont décrites :

- Dans le rapport annuel de la balance des paiements (<https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/la-balance-des-paiements-et-la-position-exterieure-de-la-france-2023>). Les révisions principales proviennent d'un rapprochement entre les transactions courantes et le compte non financier du secteur du reste du monde ainsi que d'une révision à la hausse des engagements dans le compte financier.
- Pour les comptes financiers, dans un document de synthèse (https://www.banque-france.fr/system/files/2024-10/Changement_de_%20base_2024.pdf). Les principales nouveautés portent sur la création d'un secteur des fonds de pension, divers reclassements d'institutions précédemment incluses dans les administrations publiques, un suivi plus précis des crédits non bancaires et un rapprochement avec le compte financier de la balance des paiements (notamment sur les produits dérivés)

Fonds d'investissement

Le nouveau règlement sur les fonds d'investissement a été adopté en juin 2024 par le Conseil des Gouverneurs. Il est applicable à compter du 1 décembre 2025. La BCE a également mis à jour l'Orientation sur les informations statistiques à déclarer sur les intermédiaires financiers autres que les Institutions Financières Monétaires (IFM). Ces modifications se traduiront par un renforcement du suivi statistique de ces intermédiaires en termes de granularité.

Assurances

Dans le domaine des assurances, les travaux sur la révision du règlement BCE sur les statistiques d'assurances ont démarré en 2024 par un exercice de merit assessment (avec la consultation des différents comités de l'Eurosystème utilisateurs de ces statistiques). Les travaux de préparation devraient s'achever en 2025 en vue d'une adoption d'un nouveau règlement fin 2026.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

RAS

0. Éléments de contexte en 2024

Deux investissements importants se sont concrétisés en 2024 : publication de la nouvelle base des comptes nationaux et première publication des comptes « augmentés » dans deux dimensions, environnementale et sociale.

Fin mai 2024, la **nouvelle base des comptes nationaux** (base 2020) a été publiée. Un changement de base permet de recalibrer l'intégralité des séries des comptes nationaux sur de meilleures sources et de modifier certaines méthodes afin de mieux décrire le fonctionnement de l'économie. En 2024, la grande majorité des pays de l'Union européenne change de base conformément aux préconisations de la direction statistique de la Commission européenne, Eurostat. Les pays membres se sont coordonnés pour changer de base la même année (soit un rythme quinquennal) ; la plupart des pays européens ont publié leur nouvelle base de compte en septembre 2024. Si les concepts restent inchangés par rapport à la base 2014, cette nouvelle base intègre une revue quasi-systématique des méthodes et des sources utilisées.

Le programme des « **comptes nationaux augmentés** » qui vise à faciliter l'analyse conjointe des questions économiques, sociales et environnementales ont débouché sur la diffusion (novembre 2024) d'un ensemble de données et de publications portant sur les émissions de gaz à effet de serre et les inégalités de revenu. Ces premiers comptes augmentés comprennent d'une part des comptes d'émissions de gaz à effet de serre, suivant les approches « production » (émissions des unités résidentes) et « consommation » (empreinte carbone) et d'autre part des comptes par catégories de ménages montrant la répartition du revenu, de la consommation et de l'épargne. Ils permettent d'établir un bilan de la redistribution incluant l'ensemble des transferts et des services publics et de mesurer la répartition de la consommation et de l'épargne selon les revenus, l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle par exemple.

Les comptes augmentés et les comptes nationaux (annuels) sont diffusés dans un **espace thématique dédié** (pour un millésime) du site [insee.fr](https://www.insee.fr) ([ici](#)).

1. Travaux en 2024

Pour chaque projet mis en production en 2024 qui contribue à un ou des avis de moyen terme du Cnis, préciser le code de l'avis ou des avis concernés (en référence aux annexes 1 et 2).

Les travaux permanents ne sont pas à lister ici.

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

Sans objet

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Fin mai 2024, la **nouvelle base des comptes nationaux** (base 2020) a été publiée. Un changement de base permet de recalibrer l'intégralité des séries des comptes nationaux sur de meilleures sources et de modifier certaines méthodes afin de mieux décrire le fonctionnement de l'économie. En 2024, la grande majorité des pays de l'Union européenne change de base conformément aux préconisations de la direction statistique de la Commission européenne, Eurostat. Les pays membres se sont coordonnés pour changer de base la même année (soit un rythme quinquennal) ; la plupart des pays européens ont publié leur nouvelle base de compte en septembre 2024. Si les concepts restent inchangés par rapport à la base 2014, cette nouvelle base intègre une revue quasi-systématique des méthodes et des sources utilisées.

Le passage à la base 2020 a par ailleurs été l'occasion **d'améliorer la comparabilité européenne**, grâce notamment à des changements méthodologiques visant à améliorer la mesure des activités de recherche et de développement et de production de logiciels, mais également par des modifications dans l'enregistrement de certains impôts, crédits d'impôts et subventions. Enfin, le périmètre des différents secteurs institutionnels a également été modifié pour mieux refléter le partage entre les activités marchandes et non marchandes, ainsi que les évolutions du secteur financier.

Les principaux changements en niveau introduits dans la base 2020 sont décrits dans des fiches méthodologiques disponibles ([ici](#)) sur le site insee.fr. Les séries macroéconomiques des comptes nationaux ont par ailleurs été rétro-polées depuis 1949 et une comparaison des principales séries longues dans l'ancienne et la nouvelle base est disponible dans la note de documentation principale : « les comptes nationaux passent en base 2020 ».

Début novembre 2024, des **comptes nationaux augmentés** ont été publiés. Cette innovation vise à appréhender d'un même tenant l'activité économique, ses conséquences pour le dérèglement climatique, et la répartition des revenus des ménages. La démarche est double. D'abord, il s'agit de mettre à disposition un ensemble de données cohérentes qui favorise l'analyse conjointe des dimensions économique, sociale et environnementale. Ensuite, à titre exploratoire, l'Insee propose des indicateurs de synthèse croisant ces dimensions, qui peuvent compléter les indicateurs usuels comme le PIB et délivrer des messages différents de ceux-ci.

Sur la répartition des revenus des ménages, certains résultats, comme le pourcentage de ménages bénéficiaires nets de la redistribution dite élargie, reprennent et actualisent des travaux récents. Sur le dérèglement climatique, le rapprochement des données économiques et d'émissions de gaz à effet de serre permet d'analyser les évolutions des intensités carbone des grands agrégats économiques (PIB, importations, etc.). **[AVG. 1]**

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Sans objet

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion	Avis de moyen terme du Cnis concernés le cas échéant	
		Avis généraux (cf. annexe 1)	Avis de commission (cf. annexe 2)
Documentation de la base 2020	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique	AVG. 3	SYSFI. 8
Publications et données relatives aux comptes nationaux et aux comptes augmentés	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique	AVG. 1, AVG. 3, AVG. 5	SYSFI.1 ; SYSFI.8 ; SYSFI. 9
Blog de présentation des comptes augmentés	https://blog.insee.fr/qu-apprend-on-des-comptes-augmentes/	AVG. 1, AVG. 5	SYSFI. 1, SYSFI. 9

0. Éléments de contexte en 2024

1. Déploiement d'un serveur de calcul Python et formation des agents

L'administration ayant décidé de mettre fin à son contrat avec SAS, le département a dû amorcer la transition de ses outils de traitement et d'analyse des données vers Python et R. Le nouveau serveur de calcul permettant Python devrait être opérationnel avant fin 2024. Une formation de l'ensemble des agents a été effectuée au cours de l'année 2024. Un chef de projet a été recruté afin de piloter la migration des bases de données et des programmes vers Python.

2. Création d'une nouvelle section chargée de l'évaluation de la fraude fiscale

Le Département des études et statistiques fiscales (DESF) a ouvert au sein de son pôle Statistique publique, en septembre 2024, une section chargée d'évaluer, pour les principaux impôts, le manque à gagner lié à la sous-estimation par les contribuables de leurs obligations fiscales, grâce à des méthodes ascendantes. Cette section participe aux réflexions méthodologiques et aux travaux des instances dédiées, qu'elles soient nationales (Conseil d'évaluation de la fraude) ou internationales (Union européenne, OCDE).

3. Acquisition de nouvelles données

Le DESF travaille toujours activement à l'acquisition de nouvelles bases de données, même si les démarches de mise en conformité des traitements contribuent à ralentir, et parfois bloquer, les efforts. À cet égard, le DESF a pu bénéficier d'échanges approfondis avec la Cnil pour préciser les formalités relatives à la protection des données à caractère personnel dans les cas d'usage à des fins statistiques et de recherche. Un processus plus efficace d'analyse de la conformité des traitements à cette réglementation va ainsi pouvoir être mis en place par le DESF et soumis à l'avis délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers.

En parallèle, les déclarations de traitements relatives au fichier des contrats d'assurance-vie (FICOVIE) et à celui des comptes bancaires et assimilés (FICOBA) sont bien avancées et devraient permettre l'acquisition de premiers fichiers en 2025.

4. Attention politique accrue sur les recettes fiscales

L'année 2024 aura été marquée par une série de mauvaises surprises sur le déficit public, avec des recettes des administrations publiques bien inférieures, tant pour les exercices 2023 que 2024, aux attentes. Le DESF, qui participe aux prévisions de recettes fiscales sous-jacentes aux lois de finances, a été fortement sollicité par les diverses commissions et missions d'inspection qui se sont penchées sur le sujet. Une nouvelle publication infra-annuelle sur les recettes fiscales a été créée pour améliorer l'information publique sur ce sujet. **[AVG 11]**

1. Travaux en 2024

1.1. Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans Refonte importante d'enquêtes régulières

Le DESF ne réalise aucune enquête statistique au sens de la loi de 1951 modifiée.

1.2. Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant

1.2.1 Exploitation de la « Base nationale des données patrimoniales » (BNDP)

Trois nouvelles base de données individuelles ont pu être extraites à partir des informations contenues dans BNDP, par type de transaction : une sur les successions, une sur les ventes, et une sur les donations. Ces différentes sources donneront des informations détaillées et quasi-exhaustives sur les transmissions de patrimoine. Une fois consolidées, elles seront mises à la disposition de la statistique publique et des chercheurs.

1.2.2 Informations acquises en application du dispositif DPI-DAC7 (plateformes d'économie collaborative)

Le dispositif DPI-DAC7 (« *Digital Platform Information - Directive on Administrative Cooperation 7* ») trouve sa source dans les initiatives prises au sein de l'UE et de l'OCDE visant à harmoniser des obligations déclaratives des revenus générés sur les plateformes internet. Ainsi, dans le cas de la France, le dispositif DPI-DAC7 succède au dispositif déclaratif Écollab (article 242 bis du code général des impôts). Ces nouvelles obligations s'appliquent aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2023 devant faire l'objet d'une déclaration en 2024. Les premiers fichiers seront acquis en 2025.

1.2.3 Données issues du transfert de la gestion de certaines taxes par la DGDDI vers la DGFIP

La transfert vers la DGFIP de taxes historiquement collectées par les douanes se poursuit, avec à partir du 1^{er} janvier le recouvrement des droits d'accise sur les alcools et tabacs. Les déclarations de TVA se sont enrichies de ces nouvelles informations.

1.2.4 Déclarations « *Country by country reporting* » (CBCR)

Les fichiers rassemblant les échanges de données sur le chiffre d'affaires réalisé dans chaque pays tiers par les grands groupes sont d'ores et déjà produits et diffusés pour les assujettis français. L'analyse juridique de l'ensemble des conventions fiscales encadrant ces échanges de données a permis de définir une liste de pays autorisant la mise à disposition de leurs données dans les mêmes conditions que les données fiscales nationales. Après avoir levé les difficultés d'acquisition de ces données, le DESF pourra produire et diffuser à partir de 2025 un fichier CBCR monde intégrant une grande partie des déclarations CBCR d'entreprises étrangères reçues par la DGFIP.

1.2.5 Fichiers sur la taxe foncière

Les fichiers fonciers standards sont accessibles de longue date aux acteurs publics, notamment ceux en charge des politiques du logement ou de l'aménagement du territoire. Leur utilisation reste cependant complexe. Afin de pallier cette difficulté, le DESF a commencé en 2024 à produire des bases de données mieux structurées sur le foncier et les locaux.

1.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

1.3.1 Recettes fiscales détaillées

Les questions récurrentes sur les montants et les évolutions des recettes fiscales ont conduit le DESF à instaurer une nouvelle publication fournissant une synthèse des recettes fiscales collectées par la DGFIP en cours d'année. Cette publication aura vocation en 2025 à devenir trimestrielle. **[AVG 11]**

1.3.2 Estimation du manque à gagner de TVA

L'Insee avait amorcé des travaux d'estimation du manque à gagner de la TVA en 2019, aboutissant au *Document de travail* n° 2022-11 (« Estimation des montants manquants de versements de TVA : exploitation des données du contrôle fiscal »). Le DESF a réactualisé et approfondi ces travaux avec une publication en septembre 2024 (*DGFIP Analyses* n° 7). Cette publication a également renforcé la méthode d'extrapolation des contrôles ciblés en la doublant d'une analyse sur contrôles aléatoires. L'estimation sera dorénavant mise à jour régulièrement.

1.3.3 Panorama départemental de la fiscalité

Les acteurs publics locaux interrogent régulièrement les services de la DGFIP sur les recettes fiscales collectées sur leur périmètre géographique. Afin de fournir une réponse homogène sur tout le territoire, le DESF diffusera en accès libre, avant fin 2024, un panorama de la fiscalité locale rassemblant les principaux impôts par département. **[AVG 8]**

1.4. Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Constitution d'un référentiel entreprise, y compris entreprises individuelles

La multiplicité des sources d'informations sur les personnes morales a conduit le DESF à construire un référentiel rassemblant de façon cohérente la plupart des informations relatives à une unité légale ou un déclarant fiscal.

En 2024, ce référentiel s'est enrichi des informations relatives à l'appartenance à un groupe fiscal ou économique, ainsi que des bases de données entreprises de l'Institut national de la Propriété industrielle (INPI). Les entreprises individuelles y figureront également. Ce référentiel pourra être mis à disposition de la statistique publique mais ne pourra pas être accessible librement.

1.5. Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1.5.1 Création d'une newsletter

Le DESF lance en novembre 2024 une newsletter qui accompagnera la sortie de ses principales publications. Cette « lettre du DESF » sera l'occasion de rappeler les derniers tableaux mis en ligne, ainsi que les bases de données versées au CASD. **[AVG 11]**

1.5.2 Renforcement de la visibilité des publications

Les publications *DGFIP Analyses* et *DGFIP Statistiques* sont enrichies d'un résumé exécutif en français et en anglais, afin de les rendre plus accessibles, y compris auprès du public international. **[AVG 11]**

1.5.3 Réflexion sur la création de nouveaux outils de diffusion sur [data.economie.gouv](https://data.economie.gouv.fr)

Des travaux sont lancés afin d'aboutir à la mise en ligne de cubes de données structurés de façon à vérifier le secret statistique tout en permettant des visualisations personnalisées des données. Un premier prototype concernera les exonérations fiscales sur les impôts locaux.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS en 2024

Le DESF ne réalise des rapprochements de données qu'à partir des identifiants fiscaux.

3. Principales publications de l'année 2024

Titre de la publication	Lien vers le site de diffusion
Les taxes foncières en 2023	www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-les-taxes-foncieres-en-2023
Les recettes fiscales budgétaires collectées par la DGFIP en 2023	www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-les-recettes-fiscales-collectees-par-la-dgfip-en-2023
Les recettes fiscales budgétaires collectées par la DGFIP au premier semestre 2024	www.impots.gouv.fr/dgfip-statistiques-la-collecte-des-recettes-fiscales-par-la-dgfip-au-1er-semester-2024
Dons et mécénat de 2011 à 2021	www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-dons-et-mecenat-de-2011-2021
Le manque à gagner de TVA en France	www.impots.gouv.fr/dgfip-analyses-le-manque-gagner-de-tva-en-france

Note : seules les publications les plus importantes sont mentionnées ici ; les publications devenues récurrentes ne sont pas listées mais peuvent être retrouvées sur www.impots.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innovier pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis

Économie, transition écologique et transformation numérique

SF1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement.

Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

SF2 : Observer le financement de la transition écologique

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

SF3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

SF4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

SF5: Mesurer la contribution du numérique à la croissance

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

SF6 : Suivre le développement de la « fintech »

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Observer une économie mondialisée

SF7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

SF8: Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7ème édition.

Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le Conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays.

Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Mesurer les inégalités

SF9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus. Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays. Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Analyser la conjoncture

SF10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le Conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.